



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



**Responsible Care®**  
Our commitment to sustainability.

## Chlorine

### Section 1. Identification

**Identificateur SGH du produit** : Chlorine  
**Nom chimique** : Chlore  
**Autres moyens d'identification** : Non disponible.  
**Type de produit** : Liquide.  
**Numéro de FDS** : 0007

#### Utilisations identifiées

Blanchiment de la cellulose, traitement de l'eau, fabrication de matières plastiques, chlorures organiques et inorganiques, fluides frigorigènes et produits pharmaceutiques.

**Données relatives au fournisseur** : Canexus Corporation  
 100 Amherst Ave  
 North Vancouver, British Columbia V7H 1S4  
 CA  
 Tél : 1-(604) 929-3441  
 Sans frais : 1-800-699-6924  
 Site Web : www.canexus.ca

**Numéro de téléphone en cas d'urgence (indiquer les heures de service)** : CANUTEC: +1-613-996-6666 ou \*666 (cellulaire)  
 2-C-0808  
 CHEMTREC, É.U. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887  
 CCN 15610

### Section 2. Identification des risques

**Statut OSHA/HCS** : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

**Classement de la substance ou du mélange** : GAZ COMBURANTS - Catégorie 1  
 GAZ SOUS PRESSION - Gaz liquéfié  
 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2  
 CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 2  
 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A  
 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3  
 DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Danger



## Section 2. Identification des risques

- Mentions de danger** :
- H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.
  - H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
  - H330 - Mortel par inhalation.
  - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H315 - Provoque une irritation cutanée.
  - H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
  - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

#### **Prévention**

- :
- P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale.
  - P284 - Porter un équipement de protection respiratoire.
  - P220 - Tenir loin des vêtements, des produits incompatibles et des matières combustibles.
  - P244 - S'assurer de l'absence de graisse ou d'huile sur les soupapes de réduction.
  - P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
  - P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
  - P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
  - P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
  - P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### **Intervention**

- :
- P391 - Recueillir le produit répandu.
  - P370 + P376 - En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
  - P304 + P340 + P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
  - P302 + P352 + P362-2 + P363 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
  - P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux.
  - P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
  - P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Obtenir des soins médicaux.
  - P301 + P330 - if swallowed rinse mouth
  - P331 - Ne pas provoquer le vomissement. Consulter un spécialiste.

#### **Stockage**

- :
- P405 - Garder sous clef.
  - P410 - Protéger du rayonnement solaire.
  - P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

#### **Élimination**

- :
- P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

### Dangers non classés ailleurs (DNCA)

**Dangers physiques non classés autrement (DPNCA)** : Aucun connu.

**Dangers pour la santé non classés autrement (DSNCA)** : Aucun connu.

## Section 3. Composition et information sur les ingrédients

<b>Substance/préparation</b>	: Substance
<b>Nom chimique</b>	: Chlore
<b>Autres moyens d'identification</b>	: Non disponible.

### Numéro CAS / autres identificateurs uniques

<b>Numéro CAS</b>	: 7782-50-5
<b>Code du produit</b>	: 0007

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Chlore	>99	7782-50-5

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau tiède; soulever occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 30 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau tiède. Continuer à rincer pendant au moins 30 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.

## Section 4. Premiers soins

**Inhalation** : Mortel par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer un œdème pulmonaire. Les symptômes peuvent être retardés.

**Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.

**Ingestion** : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

### Signes/symptômes de surexposition

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux  
évanouissement  
essoufflement  
migraine  
nausées ou vomissements  
peut provoquer une atteinte des poumons  
Mortel par inhalation.  
Seuil d'irritation : environ 0,5 ppm  
Met immédiatement la vie ou la santé en danger : 10 ppm

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur

**Ingestion** : Pas la voie normale d'exposition; provoque des brûlures des voies digestives.

### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

**Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous observation. Les symptômes peuvent être retardés. Veiller à ce que le personnel médical soit averti de la/des matière(s) impliquée(s) et qu'ils prennent les précautions pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

**Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

**Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

**Agents extincteurs inappropriés** : Jet d'eau direct. Réagit avec l'eau. On ne doit pas pulvériser d'eau sur un cylindre présentant une fuite puisque la pulvérisation d'eau sur celui-ci cause la corrosion à l'endroit de la fuite ainsi que l'augmentation du taux d'évaporation de chlore.





## Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Dangers spécifiques du produit** : Matière oxydante. Cette matière augmente les risques d'incendie et peut contribuer à la combustion. Favorise l'inflammation des matières combustibles. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation. Le contact avec des métaux réactifs, comme par exemple l'aluminium, le zinc et l'étain, peut entraîner la formation d'hydrogène inflammable. L'eau utilisée pour l'extinction de l'incendie, qui a été en contact avec le produit, peut être corrosive. La pulvérisation d'eau sur une fuite active peut donner lieu à la corrosion accélérée des conteneurs et accélérer les fuites. Risque d'incendie et d'explosion au contact de substances combustibles, de l'ammoniac et de métaux finement divisés.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
composés halogénés
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Évacuer la zone. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les cylindres peuvent éclater violemment lorsqu'ils sont chauffés, due à l'excès de pression accumulée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. Porter des vêtements protecteurs complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou par pression, des vêtements de protection et un masque anti-poussière. Des vêtements de protection supplémentaires doivent être portés pour éviter le contact personnel avec ce matériau. Ces éléments incluent, mais ne sont pas limités à : des bottes, des gants, un casque protecteur, des lunettes anti-éclaboussures, un écran facial complet et des vêtements imperméables (c.-à-d., costume imperméable aux produits chimiques).

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Aérer les endroits clos pour éviter la formation d'atmosphères toxiques, inflammables ou à faible teneur en oxygène. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol et s'accumuleront dans les zones basses ou confinées (sous-sols, égouts, réservoirs).
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ». En réaction au chlore gazeux, il est recommandé d'utiliser au minimum une protection de niveau « B » qui est compatible avec le chlore. Pour les déversements liquides, il est recommandé d'utiliser au minimum une protection de niveau « B » amélioré (le niveau « B » amélioré consiste de l'ajout d'une cagoule anti-éclaboussures). Ne pas toucher aux contenants endommagés ou aux matériaux déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. Les intervenants peuvent faire référence au Chlorine Institute Pamphlet #65 sur l'ÉPI.



## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions environnementales

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu. Neutraliser le produit déversé et recueillir le déversement.

### Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

#### Déversement

- : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et entreposage

### Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

#### Mesures de protection

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir loin des vêtements, des produits incompatibles et des matières combustibles. S'assurer de l'absence de graisse ou d'huile sur les soupapes de réduction. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Utiliser seulement des lubrifiants compatibles au chlore. Utiliser dans un système scellé et/ou dans un endroit bien aéré. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène.

#### Conseils sur l'hygiène générale au travail

- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas.

#### Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

- : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Protéger du rayonnement solaire. Garder sous clef. Séparer des agents réducteurs et des matières combustibles. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Contenu sous pression. Stocker à une température ne dépassant pas 51°C/123.8°F



## Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### États-Unis

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Chlore	ACGIH TLV (États-Unis, 6/2013). STEL: 2.9 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. STEL: 1 ppm 15 minutes. TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. TWA: 0.5 ppm 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 4/2013). CEIL: 1.45 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. CEIL: 0.5 ppm 15 minutes. OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). CEIL: 3 mg/m <sup>3</sup> CEIL: 1 ppm

#### Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			
Ingrédient	Nom de la liste	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	Notations
Chlore	US ACGIH 6/2013	0.5	1.5	-	1	2.9	-	-	-	-	[3]
	AB 4/2009	0.5	1.5	-	1	2.9	-	-	-	-	
	BC 7/2013	0.5	-	-	1	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	0.5	1.5	-	1	2.9	-	-	-	-	
	QC 12/2012	0.5	1.5	-	1	2.9	-	-	-	-	

[3]Sensibilisation cutanée

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Une douche oculaire et une douche d'urgence doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

#### Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

### Mesures de protection individuelles

#### Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : Des lunettes de protection/un écran facial contre les produits chimiques sont recommandés.

#### Protection de la peau



## Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Porter des vêtements résistants aux produits chimiques appropriés.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Porter des vêtements de protection thermique appropriés lorsque cela est nécessaire.
- Protection respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

- État physique** : Liquide. [Gaz comprimé.]
- Couleur** : Liquide ambre ou gaz jaune-verdâtre.
- Odeur** : Acre.
- Seuil de l'odeur** : <1 ppm
- pH** : Réagit avec l'eau pour produire des solutions acides.
- Point de fusion** : -101°C (-149.8°F)
- Point d'ébullition** : -34°C(-29.2°F)
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Vitesse d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non applicable.
- Pression de vapeur** : 638.4 kPa (4788.4 mm Hg) [température ambiante]
- Densité de vapeur** : 2.5 [Air = 1]
- Densité relative** : 2.5
- Solubilité** : Non disponible.
- Solubilité dans l'eau** : 7.41 g/l
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammation** : Non applicable.
- Température de décomposition** : Non disponible.
- Viscosité** : Dynamique (température ambiante): 0.0134 mPa·s (0.0134 cP)
- Volatilité** : Non disponible.



## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

COV (p/p) : 0 % (p/p)

## Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- Stabilité chimique** : Ce produit est stable dans des conditions normales.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. La chaleur peut provoquer l'explosion des cylindres.
- Matériaux incompatibles** : Réagit violemment avec de nombreux composés organiques, l'ammoniac, l'hydrogène et les métaux finement divisés en provoquant un danger d'incendie et d'explosion. Attaque de nombreux métaux en présence d'eau. Attaque le plastique, le caoutchouc et les revêtements. Le chlore est corrosif pour la plupart des métaux en présence d'humidité (> 150 ppm d'eau) ou à haute température. Se combine avec l'eau pour produire de l'acide chlorhydrique et hypochloreux. Le chlore réagit avec le monoxyde de carbone pour produire du phosgène toxique, et avec le dioxyde de soufre pour produire du chlorure de sulfuryle.
- Produits de décomposition dangereux** : Chlorure d'hydrogène, Acides chlorhydriques, Acide hypochloreux.

## Section 11. Information toxicologique

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Chlore	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	293 ppm	1 heures

#### Irritation/Corrosion

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Cancérogénicité

##### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP	ACGIH	EPA	NIOSH
Chlore	-	-	-	A4	-	Aucune.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Chlore	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -



## Section 11. Information toxicologique

Il n'existe aucune donnée disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Mortel par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer un œdème pulmonaire. Les symptômes peuvent être retardés.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux  
évanouissement  
essoufflement  
migraine  
nausées ou vomissements  
peut provoquer une atteinte des poumons  
Mortel par inhalation.  
Seuil d'irritation : environ 0,5 ppm  
Met immédiatement la vie ou la santé en danger : 10 ppm
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Ingestion** : Pas la voie normale d'exposition; provoque des brûlures des voies digestives.

### Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

#### Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Toux, essoufflement, maux de tête, nausées ou vomissements.
- Effets différés possibles** : Les symptômes d'œdème pulmonaire peuvent être retardés.

#### Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Essoufflement, toux
- Effets différés possibles** : Peut causer des dommages aux organes (poumons) avec une exposition prolongée ou répétée. Des expositions répétées à des niveaux faibles peuvent entraîner des troubles pulmonaires. Peut également augmenter le risque de troubles respiratoires.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

- Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 11. Information toxicologique

- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Mesures numériques de la toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Il n'existe aucune donnée disponible.

## Section 12. Information sur l'écologie

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Chlore	Aiguë CE50 5.1 ppm Eau de mer Aiguë CE50 930000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 2.03 µg/l Eau douce Aiguë CL50 30 µg/l Eau douce Aiguë CL50 14 µg/l Eau douce	Algues - <i>Macrocystis pyrifera</i> - Jeune Plantes aquatiques - <i>Lemna minor</i> Crustacés - <i>Asellus racovitzai</i> Daphnie - <i>Daphnia pulex</i> Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i>	4 jours 4 jours 2 jours 48 heures 96 heures

### Persistence et dégradabilité

Il n'existe aucune donnée disponible.

### Potentiel bioaccumulatif

Il n'existe aucune donnée disponible.

### Mobilité dans le sol





**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non applicable.

**Effets nocifs divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Considérations lors de l'élimination

- Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Respecter les avertissements de l'étiquette, même après que le cylindre soit vidé.

## Section 14. Information relative au transport

	DOT	TMD	IMDG	IATA
<b>Numéro NU</b>	UN1017	UN1017	UN1017	UN1017
<b>Nom officiel d'expédition UN</b>	CHLORE. Polluant marin (Chlore) RQ	CHLORE. Polluant marin (Chlore)	CHLORE. Polluant marin (Chlore)	CHLORE
<b>Classe(s) de danger relatives au transport</b>	2.3 (5.1, 8) 	2.3 (5.1, 8) 	2.3 (5.1, 8) 	2.3 (5.1, 8) 
<b>Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Oui.	Oui.	Oui.	Non.
<b>Autres informations</b>	<p>Zone de risque d'inhalation B</p> <p>La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la substance est transportée sur des voies navigables intérieures en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, ou par route, chemin de fer ou voie aérienne intérieure en quantités autres qu'en vrac.</p> <p><b>Quantité à déclarer</b> 10 lb / 4.54 kg [0.47974 gal / 1.816 L] Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.</p> <p><b>Quantité limitée</b> Oui.</p> <p><b>Instructions de conditionnement</b> <b>Avion de passagers</b> Limitation de quantité: Interdit.</p> <p><b>Avion cargo</b> Limitation de quantité: Interdit.</p> <p><b>Dispositions particulières</b> 2, B9, B14, T50, TP19</p>	<p>La marque « polluant marin » n'est pas exigée en cas de transport par route ou par rail.</p> <p><b>Dispositions particulières</b> 102</p>	<p>La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg.</p>	<p>La marque « substance dangereuse pour l'environnement » peut apparaître si elle est requise par d'autres règlements sur le transport.</p> <p><b>Avion-passagers et avion-cargo</b> Limitation de quantité: Interdit</p> <p><b>Avion-cargo uniquement</b> Limitation de quantité: Interdit</p>

AERG : 124



## Section 14. Information relative au transport

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** : Non disponible.

## Section 15. Information réglementaire

**Réglementations États-Unis** : TSCA 8(a) CAIR: Chlore  
 Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Cette substance est répertoriée ou exclue.  
 CWA (Clean Water Act) 311: Chlore  
 CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: Chlore

**Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)** : Référencé

**Substances de catégorie 1 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)** : Non inscrit

**Substances de catégorie 2 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)** : Non inscrit

**Produits chimiques de la liste 1 de la DEA (précurseurs chimiques)** : Non inscrit

**Produits chimiques de la liste 1 de la DEA (précurseurs chimiques)** : Non inscrit

### SARA 302/304

#### Information sur les composants

Nom	%	EHS	SARA 302 TPQ		SARA 304 RQ	
			(lb)	(gallons)	(lb)	(gallons)
Chlore	>99	Oui.	100	-	10	-

**SARA 304 RQ** : 10 lb / 4.5 kg [0.48 gal / 1.8 L]

### SARA 311/312

**Classification** : Décompression soudaine  
 Risque immédiat (aigu) pour la santé

#### Information sur les composants

Nom	%	Risques d'incendie	Décompression soudaine	Réactif	Risque immédiat (aigu) pour la santé	Danger d'intoxication différée (chronique)
Chlore	>99	Non.	Oui.	Non.	Oui.	Non.

## Section 15. Information réglementaire

### SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
<b>Feuille R - Exigences en matière de rapport</b>	Chlore	7782-50-5	>99
<b>Avis du fournisseur</b>	Chlore	7782-50-5	>99

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

### Réglementations d'État

- Massachusetts** : Cette substance est répertoriée.  
**New York** : Cette substance est répertoriée.  
**New Jersey** : Cette substance est répertoriée.  
**Pennsylvanie** : Cette substance est répertoriée.

### Californie prop. 65

Aucun produit n'a été trouvé.



Ce produit a été certifié selon la norme NSF/ANSI 60 (numéro de certificat 07871) pour un niveau maximum d'utilisation (MUL) de 30 mg/L.

### Canada

#### Listes canadiennes

- INRP canadien** : Cette substance est répertoriée.  
**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Cette substance n'est pas répertoriée.  
**Inventaire du Canada** : Cette substance est répertoriée ou exclue.

#### Listes internationales

##### Répertoire national

- Australie** : Cette substance est répertoriée ou exclue.  
**Chine** : Cette substance est répertoriée ou exclue.  
**Europe** : Cette substance est répertoriée ou exclue.  
**Japon** : Indéterminé.  
**Malaisie** : Cette substance est répertoriée ou exclue.  
**Nouvelle-Zélande** : Cette substance est répertoriée ou exclue.  
**Philippines** : Cette substance est répertoriée ou exclue.  
**République de Corée** : Cette substance est répertoriée ou exclue.  
**Taïwan** : Indéterminé.

## Section 16. Renseignements supplémentaires

### Hazardous Material Information System (États-Unis)

**Santé :** 4 \* **Inflammabilité :** 0 **Risques physiques :** 1

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

### National Fire Protection Association (États-Unis)

**Santé :** 4 **Inflammabilité :** 0 **Instabilité :** 1 **Spécial :** OX

Réimprimé avec la permission de NFPA 704-2001, 'Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright (C) 1997, National Fire protection Association, Quincy, MA 02269. Cette reproduction n'est pas la position complète et officielle de la 'National Fire Protection Association', sur le sujet en référence, qui ne peut être représentée que par le standard, dans son entièreté.

Copyright (C) 2001, National Fire protection Association, Quincy, MA, 02269. Ce système d'avertissement est proposé dans l'intention d'être appliqué et interprété par des personnes qui ont reçu une formation appropriée pour identifier les dangers des produits chimiques, pour les incendies, la santé et la réactivité. L'utilisateur est référé à un certain nombre limité de produits chimiques avec des classifications recommandées dans le NFPA 49 et NFPA 325, qui devraient être utilisées comme guide seulement. Que les produits chimiques soient ou non classés selon NFPA, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer des produits chimiques, le font à leurs risques.

### Historique

**Date d'édition mm/dd/yyyy :** 05/01/2015

**Version :** 1

**Élaborée par :** Services Réglementaires KMK inc.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

